



**MAIN DANS LA MAIN,
POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE.**

Guide 22/23 de la sélection du volontaire

Les canaux de sélection du volontaire : où diffuser l'offre ?

1. Les candidatures reçues *via* le site de l'Agence
2. Diffusion de l'annonce par les missions locales de votre commune, club de sport, maison des jeunes, dans le journal local, dans les gymnases, maison de la jeunesse, auto-école, hall de mairie ... super marché
3. Annonces sur les sites internet de l'Etudiant, Studyrama, Le bon Coin, Gens de confiance ... et autres sites internet de petites annonces qui ne sont pas spécialisés dans la recherche d'emploi
4. Contacter les associations d'handicap
6. Publication de l'annonce sur
 - sur le site internet de l'école
 - sur le site Facebook de l'école, et les autres réseaux sociaux
 - sur le panneau d'affichage de l'école
 - dans le journal de l'école
7. Solliciter l'APEL et son réseau
8. Contacter les établissements scolaires voisins, les universités voisines
9. **Nouveau** : Contacter pôle emploi; dans le cadre du contrat d'engagement jeunes (cej)



La sélection : principes fondamentaux

Ce n'est pas une offre d'emploi

Le volontaire, comme le recruteur ont compris et adhèrent aux 8 principes fondamentaux du SC (incluant l'objectif citoyen)

Entre 18 et 25 ans (30 ans pour les porteur d'handicap)

Règle d'or : principe d'ouverture à tous et de mixité sociale !

- Pas de sélection sur le niveau d'études, l'origine sociale
- Privilégier les à-cotés non académiques
- Privilégier le savoir être (relationnel)
- Le plus important : **LA MOTIVATION POUR LA MISSION**

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE



- **LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE**
- **① Intérêt général (objectif citoyen de la mission)**
- Le Service Civique est un engagement au **service de l'intérêt général**, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la **solidarité**.
- **② Citoyenneté**
- Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de **citoyenneté et d'ouverture** sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

3 Mixité

- Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une **expérience de mixité sociale** aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires **aux profils variés** avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.

4 Accessibilité

- Les missions de Service Civique doivent **être accessibles à tous** quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de **la motivation** des jeunes à s'engager.

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

5 Complémentarité

Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil **sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires** et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des **actions socialement innovantes** et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

6 Initiative

Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire **preuve d'initiative** tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

⑦ **Accompagnement bienveillant**

L'accompagnement des volontaires est au coeur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de **transmission** entre chaque jeune engagé et **son tuteur** ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son **projet d'avenir**. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

- **8 Respect du statut**
- Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un **statut encadré** fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le **cadre doit être connu, reconnu et respecté** par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.



La sélection du volontaire : principes fondamentaux

Vigilance !

Le public étant mineur :

- Extrait de casier judiciaire n°3 requis (B2)
- Possibilité de demander au directeur du rectorat, le casier n°2
- Capacité à être en contact avec des enfants
- *Attention au profil fragile, en rupture avec l'école*
- Positionnement, utilisation des réseaux sociaux

La sélection : comment procéder, règles de base

Sur entretien, présentiel

1. S'assurer que le volontaire ait compris qu'il s'agit d'une mission de volontariat de SC et non d'un travail. Connait-il le dispositif ?
2. S'assurer de sa compréhension de la mission
3. La présenter en détail, préciser le tutorat mis en place
4. Préciser la durée, les jours effectifs et les horaires
5. Préciser les indemnités (489,59 € + 111,35€ = 601 €) +111 € (si boursier ou RSA)
6. S'assurer des dispositions pratiques (logement /domicile-lieu/ tps et modalités de transport)

La sélection : comment procéder, règles de base

Qui mène l'entretien ?

1. le tuteur : impératif
2. Éventuellement le cotuteur
3. Le chef d'établissement

Mener les entretiens à 2

Ne pas laisser 1 seule personne prendre la décision de la sélection
y associer le tuteur obligatoirement

Voire prévoir un 2eme entretien

La sélection : comment procéder, règles de base

- Politesse d'usage
- Les personnes qui mènent l'entretien se présentent
- Passer de suite aux questions



La sélection : exemples de questions

- Présentez vous,
- Qu'attendez-vous d'une mission de SC ?
 - >>>> insister sur l'objectif citoyen
- Qu'attendez-vous de cette mission précisément ?
- Pourquoi faire une mission de SC dans un établissement scolaire ?
- Pourquoi cette mission est faite pour vous ?
- Etes-vous engagé dans d'autres activités en parallèle, en plus de votre mission de service civique ?
- Autoévaluez-vous sur une échelle de 1 à 5 sur l'autonomie, la débrouillardise, et sur le travail en équipe.
- Qu'aimez-vous faire de votre temps libre ?

Pas ou peu de candidats ?

- Reformulez votre offre sur le site
- Vous êtes en zone rurale, proposez un hébergement (cet avantage remplacera le versement des 111,35 €)

- Retenez le candidat qui vous a convaincu
- **Ne pas sélectionner « le 1^{er} venu, au risque de perdre la place ou de débiter tardivement la mission »**

La sélection du volontaire étranger



• Programme de Réciprocité : volontaires hors Europe

- Mise en lien avec votre référent territorial France Volontaires : échanges sur la mission
- Activation du réseau des Espaces Volontariats : diffusion de votre offre de mission
- Identification des candidats et transmission des profils
- Entretiens en visio

- **Mêmes règles que pour les « français »**
- **Soyez précis sur les conditions d'hébergement, afin d'éviter des déconvenues**



La sélection du volontaire étranger



Volontaires européens

- **Vous avez la charge de la recherche du candidat**, inspirez-vous des canaux proposés lors du webinaire dédiée du 13/06/2022 (PPT sur le site de la Fnogec) <https://www.fnogec.org/service-civique/campagne-2022-2023-kit-complet/depot-des-projets-de-missions/accueillir-un-volontaire-international/replay-du-webinaire-du-13-6-2022-accueillir-un-volontaire-europeen/ppt>
- N'hésitez pas à vérifier s'il existe des **jumelages, des coopérations décentralisées, des échanges inter-établissements préexistants**, ou des associations de solidarité internationale pour orienter le choix d'un pays et pouvoir créer des liens durant le mission.

Mêmes règles que pour les français

Soyez précis sur les conditions d'hébergement, afin d'éviter des déconvenues

Nous retrouver



Le site de la Fédération des Ogec <https://www.fnogec.org/>

Nous écrire :

- Fnogec (processus, suivi administratif, formations)
Armelle Baril service-civique@fnogec.org
- Cneap (volontaire étranger)
Stéphanie Dumortier stephanie.dumortier@cneap.fr
- Sgec (volontaire étranger)
Mickaël GAC m-gac@enseignement-catholique.fr